

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF1874

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Compléter l'article 977 du code général des impôts par un 3 ainsi rédigé :

« 3.a) Pour les redevables dont le patrimoine brut a une valeur égale ou supérieure à 1 000 000 000 €, il est ajouté au tarif mentionné au 1 du présent article un montant forfaitaire de 50 euros par tonne de carbone émise provenant de leur patrimoine.

b) Un décret détermine les modalités d'application du a) notamment les obligations déclaratives incombant aux redevables et aux sociétés ou organismes mentionnés à l'article 965. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'imposer une taxe carbone sur les patrimoines des milliardaires assujettis à l'IFI.

Les milliardaires peuvent investir leur argent dans des entreprises liées à des industries fortement émettrices de gaz à effet de serre, telles que l'industrie pétrolière, gazière et minière. Leurs investissements peuvent ainsi contribuer à la pollution de l'environnement. Les conséquences de ces placements sont délétères et doivent être corrigées par un système pollueur-payeur.

Par ailleurs, les personnes riches ont souvent accès à une large gamme de biens et de services, ce qui peut les amener à consommer davantage. Cela inclut l'achat de voitures de luxe, de maisons spacieuses, de voyages fréquents en avion, etc. Toutes ces activités entraînent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et un bilan carbone individuel bien plus élevé que le reste de la population.

La lutte contre la pollution et le changement climatique nécessite une action collective à tous les niveaux de la société, des individus aux entreprises en passant par les gouvernements. Les politiques publiques, les innovations technologiques et les changements de comportement sont tous des éléments importants pour réduire l'impact environnemental de manière significative. Toutefois ils doivent être proportionnels au coût que chacun fait peser sur la société et incitatif pour accompagner la décarbonation de nos économies contemporaines.